



18^{ème} assemblée plénière, 17 et 18 novembre 2016

Barcelone, Espagne

Compte rendu et relevé de décisions

La 18^{ème} assemblée plénière du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM) s'est tenue à Barcelone, les 17 et 18 novembre 2016, à l'invitation de la vice-présidence du réseau assurée par la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC).

La réunion au siège de la CNMC à Barcelone était placée sous la présidence de Mme Mirjana Rakić, présidente de l'Agence pour les médias électroniques de Croatie (AEM) puis celle de M. Josep Maria Guinart, membre de la CNMC, hôte de la réunion.

Vingt instances membres ont participé à la réunion : l'AMA d'Albanie, l'AEM de Croatie, le CSA de France, le CAC de Catalogne (Espagne), le CCA de Moldavie, l'ERC du Portugal, la GRA de Gibraltar, la HACA du Maroc représentés par leur président, l'AEM du Monténégro, le CAA d'Andalousie (Espagne), la CNMC d'Espagne, la CRTA de Chypre, le CNA du Liban, la REM de Serbie, le RTÜK de Turquie représentés par un membre, l'AGCOM d'Italie, l'AVMU de République de Macédoine, la BA de Malte, le NCRTV de Grèce, le CRA de Bosnie-Herzégovine représentés par les services.

Jeudi 17 novembre 2016

- Allocution d'ouverture de Mme Mirjana Rakić, présidente du RIRM
- Allocution d'ouverture de M. Josep Maria Guinart, vice-président du RIRM
- Ouverture des travaux

La Vie du Réseau (I)

- Révision de la charte du RIRM

- Présentation du projet par Mme Joanna Spiteri, directrice générale de la BA (Malte)
- Discussion
- Amendements

- **Transfert de la présidence à la CNMC d'Espagne**, représentée par M. Josep Maria Guinart, membre

- **Le projet de révision de la Directive services de médias audiovisuels (SMA) de la Commission Européenne**

- Présentation de M. José Bellod (relations internationales, DG Connect, Commission européenne)

- **L'indépendance des régulateurs dans la proposition de la Commission européenne de révision de la directive des services de médias audiovisuels (SMA)**

- Discours d'ouverture de M. Olivier Schrameck, président du CSA (France)
- Intervention de Mme Mirjana Rakić, présidente de l'AEM (Croatie)
- Débat

L'indépendance des régulateurs, abordée dans le cadre de la révision en cours du cadre réglementaire de l'Union européenne, a fait l'objet de présentations et d'échanges entre les membres compte tenu de son actualité sur une scène euro-méditerranéenne bouleversée par les changements géopolitiques et les mutations liées aux technologies numériques.

Session I - Traitement de la crise des réfugiés et des migrants dans les médias

- **Présentation par M. Tim Francis, expert**, Section développement des médias et société, Secteur de la communication et de l'information, **UNESCO**

- **Présentation du projet de Déclaration du RIRM sur le traitement de la crise des réfugiés et des migrants dans les médias** pour adoption par M. Juan Enrique Grandolph, directeur des relations internationales, CNMC

La Déclaration énonce un ensemble de recommandations pour fournir des conseils aux médias audiovisuels lorsqu'ils fournissent des informations sur la migration et le phénomène des réfugiés. La Déclaration souligne la volonté des autorités réglementaires méditerranéennes d'encourager les médias audiovisuels à respecter ces lignes directrices.

- **Débat et adoption de la Déclaration**

Session II - Représentation dans les médias des personnes atteintes de maladies mentales ou d'autres handicaps

- Présentations par l'ERC (Portugal), le CAC (Catalogne) et la HACA (Maroc)

- Débat

Session III - Protection des mineurs et éducation aux médias

- Présentations par l'AEM (Croatie), le CAC (Catalogne), le CAA (Andalousie), la CNMC (Espagne)

- Débat

Vendredi 18 novembre 2016

Session IV – Groupe de travail Genre et Médias

- Présentation de l'étude sur les stéréotypes sexistes dans les communications commerciales par la CAA (Andalousie) et la HACA (Maroc)

- Débat et adoption de l'étude

- Présentation des travaux du groupe de travail sur l'égalité des genres dans les programmes sportifs par l'AEM (Croatie), la CNMC (Espagne) et la HACA(Maroc)

Les résultats préliminaires de l'étude sur l'égalité des genres dans les programmes sportifs ont été présentés à l'Assemblée plénière. Le rapport sera présenté pour adoption à l'Assemblée plénière de 2017.

- Débat

La Vie du Réseau (II) – Relevé de décisions

- **Adoption de la charte modifiée du réseau qui confirme la refondation du RIRM autour d'un nouveau mode de gouvernance et précise le fonctionnement du réseau.**

- **Les procédures pour l'élection du vice-président, d'adhésion au réseau et d'accréditation en qualité d'observateur sont régularisées** (articles 3 et 4).
- **L'Assemblée plénière**, organe souverain du réseau, est le seul **organe décisionnel**. Les décisions doivent être prises par consensus ou, à défaut, à la majorité simple des membres présents (article 4).
- Le réseau est piloté par une «**troïka**» composée d'une **présidence**, de **deux vice-présidences**, l'une entrante et l'autre sortante **qui change chaque année (article 4)**.
- **Un secrétariat exécutif est établi au sein du réseau.**

Le secrétariat exécutif du Réseau est partagé par le **Conseil supérieur de l'audiovisuel de France** et la **Haute Autorité de Communication Audiovisuelle du Maroc**.

Il vise à fournir un soutien administratif au Réseau, y compris la présidence et les vice-présidences dans l'exercice de leurs fonctions.

Ses tâches sont définies à l'article 6.

- La **commission technique annuelle est maintenant composée de la présidence, des deux vice-présidences, du secrétariat exécutif, des cinq membres fondateurs**, le CSA de France, le CAC de Catalogne - Espagne, la NCRTV de Grèce, l'AGCOM d'Italie, l'ERC du Portugal.

Le périmètre de ses missions est redéfini (article 5).

- **Des groupes de travail thématiques temporaires** peuvent être mis en place pour une période d'un an par l'Assemblée plénière, à l'initiative d'au moins trois membres du Réseau.

Les membres du réseau participent, sur une base volontaire, aux travaux de ces groupes (article 7).

- **Adoption d'une Déclaration sur le traitement de l'information relative à la crise des réfugiés et des migrants méditerranéens dans les médias audiovisuels, présenté par la CNMC.**

Les régulateurs méditerranéens encouragent les médias audiovisuels à respecter les principes fondamentaux de la dignité humaine, de la vie privée, de l'identité individuelle ou collective, de l'exactitude, de l'honnêteté et de la qualité de l'information, et de ne pas porter atteinte à la cohésion sociale en luttant contre la discrimination et le racisme.

- **Adoption de l'étude sur les stéréotypes sexistes dans les communications commerciales, présentée par le Groupe de travail sur le genre et les médias.**

- **Poursuite des travaux du Groupe de travail sur le genre et les médias concernant l'égalité des genres dans les programmes sportifs.**

- **M. Olivier Schrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), est nommé vice-président du réseau.**

M. Schrameck accueillera la 19^{ème} Assemblée plénière en France à l'automne 2017